

# GREVE *jeudi 17 septembre*

*Mise en concurrence des  
personnels, des  
disciplines et des  
établissements,*

*Inégalités accrues entre  
les élèves,*

*Nouvelle aggravation des  
conditions de travail des  
personnels,*

**C'est NON !**

**Tous en grève  
le 17 septembre**

**à l'appel de : SNES-FSU, SNEP-  
FSU, CGT Educ'action, SNFOLC,  
SNALC, SUD Education.**



## EDITO

### Youpi, c'est la rentrée !

**L**a ministre est contente, le recteur est content... et nous ? Evidemment, on pourrait se dire que c'est mieux que si c'était pire. D'ailleurs A.Juppé vient de faire connaître son grand projet pour l'éducation : priorité au premier degré, ponction sur le budget du second degré pour transfert au premier, autonomie renforcée des établissements, possibilité pour les EPLE de moduler les horaires disciplinaires (et donc les contenus enseignés), réduction du nombre d'options en lycée, économie sur le budget du bac, annualisation du temps de travail... Tout ça ne vous rappelle rien ? La rupture n'est pas totale avec les orientations de Najat Vallaud-Belkacem. Heureusement, nous sommes là pour limiter les ardeurs des réformateurs-casseurs.

Et l'action syndicale paye, quoi qu'en disent les grincheux et les sceptiques. La bataille que nous avons menée, avec l'intersyndicale 2<sup>d</sup> degré, contre la réforme du collège a fait mouche dans l'opinion : une majorité des parents d'élèves partagent notre rejet de cette réforme. Il faut donc continuer le combat.

Les discussions s'engagent enfin sur la question des salaires et des carrières dans la fonction publique, avec le protocole sur les Parcours Professionnels Carrières rémunérations (PPCR) et l'ouverture de discussions sur la valeur du point d'indice annoncée pour février. Evidemment, on est encore loin du compte pour les salaires, les conditions de travail, les effectifs par classe et cette rentrée ressemble trop aux précédentes. Cependant, ce déblocage n'est pas anodin.

Bonne rentrée syndicale à tous !

**Magali Espinasse**

# Réforme du collège : on n'a pas plié les gaules !

*La ministre a beau dire qu'elle ne changera rien, les faits sont souvent têtus. Quand on cherche à mettre en place une réforme brouillonne, éloignée des réalités de terrain, le tout dans un temps très court, on risque fort la catastrophe !*

**U**n premier recul a été obtenu : les cycles et les conseils de cycles ne se mettent pas en place à cette rentrée, donc pas d'IMP pour le coordinateur de cycle. Il faut le faire savoir dans tous les collèges au cas où le principal voudrait faire du zèle (JO 21 août 2015).

La formation annoncée à grand renfort de médias, 5 journées pour tous, ne pourra pas se faire dans des délais utiles, à moins de la transformer en formation en ligne ou en formation pendant les vacances scolaires.

Pour former les personnels, il faudrait connaître les programmes (loin d'être publiés à ce jour) et être sûr que les personnels présents cette année au collège le seront l'an prochain.

Pour que la réforme se mette en place, il faudrait savoir dès novembre quelles disciplines feront les EPI, quels dédoublements, pour quels horaires. Mais cette fameuse formation de tous ne pourra pas se faire avant les vacances de la Toussaint...

Pour que cette réforme soit utile aux élèves, encore aurait-il fallu qu'elle ait été pensée pour cela. On en est très loin. En réalité, on ne sait pas ce que l'on va enseigner, encore moins comment. La seule certitude est que les classes seront toujours aussi chargées, que l'on n'aura pas plus de dédoublements et que les EPI désorganiseront l'ensemble du collège.

Alors, plus que jamais, il est urgent de faire savoir collectivement que nous ne voulons pas de ce carnage, en étant **en grève le jeudi 17 septembre** et en manifestation nationale début octobre à l'appel de l'intersyndicale second degré.

**Pour l'abrogation  
de la réforme du  
collège,**

**Pour la réouverture  
de discussions sur  
d'autres bases,**

**Tous en grève  
le 17 septembre**

## Région : où en est-on ?

**L**a grande région avec sa capitale à Bordeaux est maintenant actée. Si les rectorats de Limoges et Poitiers sont maintenus rien ne dit que ce sera définitif. C'est le recteur de Bordeaux qui a été choisi comme « Super Recteur » et qui devra faire le lien entre les 3 rectorats et la région. Il est peu probable que nous y gagnerons en simplicité, en effectivité et en démocratie !

Tous les services publics régionaux sont fusionnés sauf les rectorats. Pourquoi donc ? Certainement pour éviter un mouvement social global et de grande ampleur...

Facile ensuite de fermer des CIO, des collèges, des lycées et des formations accusés de « faire doublon » ! Ajoutons que la région Poitou-Charente est une de celles qui dote très bien les lycées (subvention par élève, animateurs culturels, budgets pour les voyages, etc.), beaucoup mieux que la région Aquitaine. Il faudra donc veiller à ce que l'alignement des pratiques ne se fasse pas par le bas...

## Protocole PPCR : signer ou ne pas signer ?

*La ministre de la fonction publique invite les organisations syndicales représentatives à signer un protocole d'accord sur l'avenir de la fonction publique. A quoi engage cette signature ? Que permet-elle ? La FSU doit-elle signer ?*

**P**arce que la FSU et ses syndicats sont attachés à un fonctionnement démocratique, décision a été prise de consulter les adhérents. Soyons nombreux à répondre à cette consultation avant le 11 septembre : [www.consultppcr.fr](http://www.consultppcr.fr)

Signer un protocole permet de participer aux discussions qui auront lieu sur les évolutions de carrière et les salaires, en vue de rédaction de textes réglementaires ultérieurs. Le protocole fixe un cadre, un point de départ qui n'empêche pas, bien au contraire, d'aller plus loin. Le signer n'interdit pas de poursuivre la mobilisation. On peut même dire qu'elle sera nécessaire pour peser sur ces négociations. En revanche, ne pas signer mettrait la FSU à l'extérieur du comité de suivi et pourrait mettre fin au processus.

Le contenu du protocole est loin de nos mandats, ce qui n'est pas vraiment une surprise ! Mais il contient des avancées non négligeables : réaffirmation du statut général de la fonction publique, augmentation du nombre de points d'indice pour les débuts et fins de carrière, l'assurance pour tous d'un passage à la hors classe en cours de carrière, la création d'un 3<sup>ème</sup> grade au-delà de la hors classe.

Pour répondre à la consultation FSU, c'est là : [www.consultppcr.fr](http://www.consultppcr.fr)

# Syndicalisation

**D**epuis quelques années, le pouvoir des chefs d'établissement a été renforcé par le biais de l'autonomie. Certains ont cédé aux sirènes du new management malgré les dégâts qu'il occasionne. Dans ce contexte le nombre de syndiqués est un premier moyen de freiner les ardeurs d'un chef qui cherche à être bien noté.

Sachant que la section syndicale SNES est forte dans son établissement, le principal (ou proviseur) s'abstient d'initiatives qui seraient mal perçues.

Une section syndicale bien fournie, c'est aussi une masse qui protège chacun en toute occasion et permet de ne pas être isolé face à la hiérarchie.

Les dernières réformes du lycée et du collège donnent un terrain favorable à l'individualisme. Se regrouper pour résister c'est la base du syndicalisme.



**Refusons toute anticipation de la réforme du collège,**

**Dénonçons la mise en place d'une formation obligatoire à la réforme, qui ne répond nullement aux demandes des personnels,**

**Tous en grève le 17 septembre**

## Pourquoi se (re)syndiquer à la rentrée ?

- ⇒ Pour ne pas oublier !
- ⇒ Pour payer en 10 fois
- ⇒ Pour être informé
- ⇒ Pour que le SNES soit efficace
- ⇒ Pour participer aux débats, aux stages, aux congrès

**66 % de réduction de la cotisation par le crédit d'impôt**

## Comment se (re)syndiquer à la rentrée ?

- sur notre site académique dans la rubrique adhérer : <http://poitiers.snes.edu/adherer/>
- en ligne par carte bleue ou par prélèvement fractionné en cas de renouvellement d'adhésion: <http://www.snes.edu/Scripts/Adhesion/Adhesion/index.php>
- en nous renvoyant la fiche d'adhésion simplifiée ci-dessous :

**Fiche d'adhésion simplifiée à retourner à SNES-FSU**  
16 avenue du parc d'artillerie 86034 Poitiers cedex

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Mail : .....

Discipline : ..... Catégorie : ..... Echelon : .....

Adresse : .....

Etablissement d'affectation : .....

- Des permanences tous les jours du lundi au vendredi au 16 avenue du parc d'artillerie à Poitiers  
 (tél. : 05.49.01.34.44 - Mail : s3poi@snes.edu)

- un site académique : [www.poitiers.snes.edu](http://www.poitiers.snes.edu)



-un tweet :  @snes\_poitiers

- un lieu d'information et de débats (stages syndicaux, congrès, assemblées générales,...)

***Vous voulez venir militer au SNES-FSU, appelez-nous, écrivez-nous, le syndicat a besoin de militants !***

**DES MILITANTS QUI VOUS ACCUEILLENT  
 AU SNES-FSU A POITIERS**

**Co-secrétaires académiques :** Magali Espinasse, Alain Héraud, Patrick Bélillas (*lundi, mardi, mercredi, jeudi*).

**Secteur stagiaires :** Elise Baysse, Julie Siaudeau (*mardi*).

**Secteur TZR :** Jean-Pierre Queyreix (*lundi et un mercredi sur deux*).

**Secteur CPE :** Cathy Larché (*lundi matin*), Sandra Bouquet (*vendredi après-midi*).

**Secteur Co-Psy :** Béatrice Cossais (*lundi après-midi*).

**Secteur Contractuels :** Pascal Gandemer (*lundi*), Michel Dieazanacque.

**Secteur AESH, AED :** Simon Gonny (*jeudi*).

**Secteur CHSCT :** Sylvie Pfeiffer (*jeudi matin*), Marie-Hélène Motard.

**Secteur juridique :** Didier Albert, Sonia Labrousse (*vendredi*).

**Secteur Retraites :** Patrick Villard (*vendredi*).

**ET AUSSI :** Julien Dupont (*secrétaire départemental de la Vienne*), Annick Colin de Verdrière, Emmanuel Dupuy, Noémie Lachaud, Myriam Rossignol, Isabelle Sonnier, Svend Walter.

**Spécial rentrée**



Section Académique de Poitiers

**Numéro 1 - mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015  
 déposé le 4 septembre 2015**



Organe de la section académique du SNES  
 16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex  
 Tel : 05 49 01 34 44  
 Site : <http://poitiers.snes.edu>  
 Mail : s3poi@snes.edu  
 Directeur de la publication : Magali Espinasse  
 Imprimé au siège du syndicat - CPPAP n°0917 S 06200  
 ISSN n°0395-2797 - Publication hebdomadaire - Prix 1€

<p><b>S2 16</b>                  10 rue de Chicoutimi                  16000 ANGOULEME                  Tel. : 05.45.92.65.65                  Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr</p>	<p><b>S2 17</b>                  4 rue Charlopeau                  17000 LA ROCHELLE                  Tel. : 05.46.67.08.34                  Mail : snes.17@wanadoo.fr</p>
<p><b>S2 79</b>                  Maison des syndicats                  8 rue Cugnot                  79000 NIORT                  Tel : 06.45.57.15.59                  Mail : s2-79@poitiers.snes.edu</p>	<p><b>S2 86</b>                  16 avenue du parc                  d'artillerie                  86034 POITIERS Cedex                  Tel : 05.49.01.34.44                  Mail : s3poi@snes.edu</p>

**SOMMAIRE :**

Edito	p. 1
Grève le 17 septembre	p. 1
Réforme du collège : on n'a pas plié les gaules ! - Région : où en est-on ?	
Protocole PPCR : signer ou ne pas signer ?	p. 2
Syndicalisation	p. 3
Le S3 de Poitiers	p. 4